

RÉUNION EXTRAORDINAIRE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE : Le 23 mars 2017

HEURE : 20h30

PRÉSENCES : Anita Savoie Robichaud, Rémi Hébert, Patrice-Éloi Mallet,
Kassim Doumbia et Marie-Lou Noël

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Brigitte Mazerolle Arseneau, directrice générale et
Éloi Haché, secrétaire municipal

POINTS À L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion

La réunion est ouverte à 20h30. La maire souhaite la bienvenue au public.

2. Divulcation de conflits d'intérêts

Aucun conflit d'intérêt n'est déclaré.

3. Adoption de l'ordre du jour

Proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé de la conseillère Marie-Lou Noël que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Points à l'ordre du jour

4. Demande de financement

Proposé par la conseillère Marie Lou Noël appuyé du conseiller Kassim Doumbia que le greffier municipal, la trésorière ou la maire soit autorisé à émettre et à vendre à la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick une débenture de la municipalité de Shippagan d'un montant de 348,000\$ selon les conditions stipulées par la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick, et que la municipalité de Shippagan convienne d'émettre des chèques postdatés à l'ordre de la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick, sur demande, pour payer le capital et les intérêts de ladite débenture.

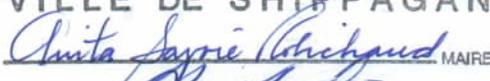
5. Nomination d'une trésorière municipale

Le conseil municipal de Shippagan ayant procédé à l'embauche de Madame Brigitte Mazerolle Arseneau à titre de directrice générale de la municipalité, le 6 février 2017, selon l'article 74 (1) de la Loi sur les municipalités et selon l'article 74 (2) le conseil municipal doit nommer une trésorière. Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé de la conseillère Marie Lou Noël que le conseil municipal nomme Madame Brigitte Mazerolle Arseneau à titre de trésorière de la municipalité de Shippagan selon l'article 74 (2) de la Loi sur les municipalités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Levée de l'assemblée

La réunion s'est terminée à 8h40

VILLE DE SHIPPAGAN

MAIRE

SECRÉTAIRE
MUNICIPAL